

Vu Commissaire Enquêteur  
Marius Delabae  
*[Signature]*

**REÇU LE**  
24 NOV. 2017  
MAIRIE DE RIORGES

MONSIEUR JEAN LUC CHERVIN  
MAIRE  
MAIRIE  
411 RUE PASTEUR  
42153 RIORGES

N° :	
Service en Charge : <i>Urban</i>	
Nom : <i>Bastard</i>	
Copie Services :	Copie Elus. :
<i>J. L. Chervin</i>	<i>Delabae</i>
.....	.....
.....	.....
Diffusé(s) le : <i>27/11/2017</i>	

Votre interlocuteur :  
MIGNARD Annie  
Adjointe STD, chargée de  
l'Urbanisme et de l'Aide à la  
Vie des Territoires  
Nos Réf. : AM/IC  
CR : A17-09312  
Tél. : 04 77 68 90 34  
Fax : 04 77 23 92 01  
annie.mignard@loire.fr

Saint-Etienne, le

21 NOV. 2017

Objet : modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riorges

Monsieur le Maire,

Par délibération du 21 septembre 2017, votre Conseil municipal a prescrit la modification N° 1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 20 octobre 2016.

Par courrier du 11 octobre 2017, vous avez consulté pour avis le Département sur ce projet, portant sur des mesures d'ajustement concernant trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Les objectifs poursuivis visent :

- à changer le phasage de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de l'OAP « La Rivoire »
- à réduire le périmètre de l'AOP « route d'Ouches »
- à porter les marges de recul paysagées de 10 m à 5 m minimum par rapport aux limites séparatives, pour la partie Nord du tènement de l'OAP « Maréchal Foch ».

Après examen du dossier, il est à noter que le projet ne modifie pas l'ensemble des prescriptions particulières relatives à la gestion des voies départementales.

Néanmoins, j'attire votre attention sur la symbolique du plan de l'OAP « Maréchal Foch ». En effet, l'indicateur « marge de recul de 10 m minimum paysagée » maintenu au droit de la rue Maréchal Foch (RD 9) n'est pas indiqué dans la légende. Il conviendrait de rectifier ce point.

**Pôle Aménagement et  
Développement Durable**

Service Territorial  
Départemental  
Ouest Roannais

**DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE**

Hôtel du Département  
2 rue Charles de Gaulle  
42022 Saint-Étienne cedex 1  
Tél. : 04 77 48 42 42

Le Département émet un avis favorable sur ce projet.

Les services départementaux restent naturellement à votre entière disposition si nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Condiu le nent*

Le Président,

~~Pour le Président  
le Vice-président délégué  
de l'exécutif~~

**Jérémie LACROIX**

Copie :

- Mme Pascale VIALLE DUTEL et M. Eric MICHAUD – Conseillers départementaux du canton de Roanne 2  
- DDT- SAP

1